

L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE



DOSSIER DE DEMANDE DE **SUBVENTION** DE FONCTIONNEMENT **EXERCICE 2025**

Utilisateur :

ASSOCIATION

.....

NOM DU CONTACT

.....

Nom statutaire :

.....

(Nom sous lequel l'association a été déclarée en Préfecture)

Sigle ou nom usuel :

Votre dossier complet (dossier rempli et pièces à joindre) est à renvoyer
au plus tard le 15 février 2025 soit directement, soit par voie postale à
l'une ou l'autre des adresses suivantes

1/ Mairie de L'Aiguillon-la-Presqu'île

2 Place du Docteur Giraudet

L'Aiguillon-sur-Mer

85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île

OU

2/ Mairie déléguée de la Faute-sur-Mer

9, Avenue de l'Océan

La Faute-sur-Mer

85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île

*L'attribution d'une subvention est annuelle et ne fait en aucun cas l'objet
d'une tacite reconduction*

*L'attribution définitive de la subvention est validée librement par le conseil
municipal.*

CADRE DE LA DEMANDE

1. Une subvention doit répondre à trois conditions, issues du cadre légal :

- représenter un intérêt DIRECT pour la collectivité,
- présenter un intérêt PUBLIC,
- répondre au principe de NEUTRALITÉ (laïcité...).

Une association peut donc recevoir une aide :

- matérielle (mise à disposition de véhicule, de matériel, de locaux...),
- de service (mise à disposition de personnel municipal, réalisation de prestations gratuites ou onéreuses pour le compte de l'association...).

2. Pour être étudié, votre dossier doit répondre aux critères préalables :

- L'association doit être localisée sur la Ville de l'Aiguillon-la-Presqu'île
- et/ou l'association doit rayonner sur la ville,
- et/ou l'association doit avoir au moins 1 an d'existence.

Pièces à joindre à votre dossier

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- Statuts de votre association (en cas de changement de plus de 2 ans)
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Compte de résultat de l'année 2023 (annexe)
- Budget prévisionnel de l'année 2024 (annexe)
- Extraits des comptes, livrets, placements (au 31 décembre 2024)

1 – Votre demande de subvention est inférieure à 23 000 €

Vous n'avez pas à fournir d'autres documents, il vous suffit de remplir le dossier et de l'envoyer.

2 – Votre demande de subvention est supérieure ou égale à 23 000 €

Vous devrez fournir les justificatifs suivants :

- les derniers comptes annuels approuvés : bilan, compte de résultat + annexes de gestion
- le dernier rapport d'activités.

NOTA : Pour les subventions supérieures à 75 000 €, les derniers comptes annuels doivent être certifiés par un comptable ou un organisme comptable agréé.

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification :

Nom de l'association :

Fédération(s) d'affiliation :

Adresse du siège social :

Code postale :

Ville :

Rappel : le numéro de Siret est un caractère obligatoire.

www.vosdroits.service-public.fr

Forme juridique de l'association :

- Date de création :/...../.....
- Numéro de Siren (**caractère obligatoire**) (14 chiffres) :
.....
- Déclaration en préfecture le :/...../.....
- N° d'enregistrement en préfecture :
- Date d'insertion au Journal Officiel :/...../.....
- Numéro d'agrément jeunesse et sports :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Correspondance

Contact

Nom / Prénom :

Adresse mail :

Qualité :

Adresse :

Code postal :

--	--	--	--	--

Commune :

Représentants de l'association

Président(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Secrétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Trésorier(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

- Personnels employés par l'association

- Nombre de salariés permanents :
(En équivalent temps plein travaillé)

- Nombre de salariés occasionnels :
(En équivalent temps plein travaillé)

- Nombre d'adhérents et/ou licenciés

Année en cours : (2024/2025)

Tranche d'âges/catégories	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Autres communes	Total Général
Nombre d'enfants de moins de 14 ans			
Nombre de jeunes de 14 à 18 ans			
Nombre d'adultes			

Année précédente : (2023/2024)

Tranche d'âges/catégories	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Autres communes	Total Général
Nombre d'enfants de moins de 14 ans			
Nombre de jeunes de 14 à 18 ans			
Nombre d'adultes			

- Montant de la cotisation des adhérents

Coût adhésion Adultes	Part fédérale	Part associative	TOTAL

Coût adhésion Jeunes	Part fédérale	Part associative	TOTAL

- Précisez les moyens déjà mis à votre disposition par la ville de l'Aiguillon-la-Presqu'île :

- Locaux - équipements :

.....

- Matériel :

.....

- Personnel :

.....

- Minibus :

.....

- Autres :

.....

Description de vos animations annuelles

Merci de décrire vos animations, événements sous forme d'agenda (janvier, février, mars, etc.)

Vous y mentionnerez, les animations internes au club, les compétitions (de tous niveaux), les animations estivales organisées au sein de la commune.

Les animations susceptibles de figurer dans le guide des animations et autres parutions municipales.

Les animations et initiations à destination de nouveau public (jeunes, débutants, personne en situation de handicap, etc.).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rappel des aides des années antérieures :

Vous avez peut-être bénéficié l'année précédente, ou demandé pour l'année en cours, des aides publiques auprès d'autres organismes publics (autres communes, conseil départemental, conseil régional, communauté de communes, etc.)

Autres organismes

Etat

Montant :€

Objet :
.....

Région

Montant :€

Objet :
.....

Département

Montant :€

Objet :
.....

Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Montant :€

Objet :
.....

Communes limitrophes ou autres communes

Montant :€

Objet :
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l'organisme,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Demande une subvention de : €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée, au compte bancaire ou postal de l'association :

Fais le :

A :

Signature et cachet